

Montpellier, le 11 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse encourage la réutilisation des eaux usées traitées

A l'occasion de sa journée d'information sur la réutilisation des eaux usées traitées, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fait le point auprès des élus et techniciens des collectivités sur la réglementation, les pratiques et les financements qu'elle propose. Objectif : montrer que la réutilisation des eaux usées est possible et déjà bien en place dans certaines communes, et inciter ainsi les élus à initier de nouveaux projets.

A l'heure où 57 % des territoires du sud de la France sont en déficit d'eau chronique, réutiliser les eaux usées traitées peut permettre :

- **d'économiser l'eau** : la réutilisation des eaux usées traitées peut être une ressource complémentaire en alternative aux prélèvements d'eau.
- et **d'éviter certains rejets de stations d'épuration dans des milieux naturels sensibles** : baignades, zones conchylicoles, réserves naturelles,

> La France en retard par rapport à d'autres pays européens

La France est en retard dans ce domaine par rapport à d'autres pays européens et les marges de progrès sont considérables. Par exemple, à Chypre, l'objectif est de réutiliser 100% des eaux usées. L'Espagne a adopté un plan qui prévoit l'usage exclusif des eaux recyclées pour l'arrosage des golfs, et en Italie, le volume d'eau usée traitée réutilisée est 40 fois supérieur à celui de la France.

En France, seules **65 installations fonctionnent actuellement** pour des usages essentiellement agricoles et pour des golfs.

En l'absence de réglementation européenne, la France a adopté un arrêté ministériel le 2 août 2010 qui permet d'irriguer les cultures et d'arroser les espaces verts ou les golfs en garantissant la sécurité sanitaire des personnes exposées et des productions agricoles.

La commission européenne pourrait très prochainement faire évoluer cette réglementation et proposer des normes de qualité minimales à respecter pour irriguer les cultures ou recharger les nappes.



> Des collectivités pionnières réutilisent déjà l'eau

La réutilisation des eaux issues des stations d'épuration est pourtant déjà une réalité pour quelques communes pionnières du sud en proie à des périodes de sécheresses régulières.

- **La Ville de Sainte-Maxime dans le Var recycle depuis 10 ans ses eaux traitées pour arroser ses espaces verts et son golf, économisant ainsi 12% d'eau potable.**



Ste Maxime connaît régulièrement des périodes de restrictions d'usage en eau potable. Au début des années 2000, le golf de 60 ha situé à moins de 4 km utilisait à lui seul 12% de la consommation annuelle en eau potable de la ville. Aussi, la ville a investi 1,5 million d'euros pour installer un traitement poussé sur la station d'épuration. L'eau usée traitée est ainsi réutilisée pour arroser le golf et 2 quartiers de la ville. Ces travaux ont été subventionnés à 30% par l'agence de l'eau.

12% d'eau potable sont ainsi économisés et les gestionnaires du golf ont réduit de 20% les doses de fertilisants utilisés, car l'eau réutilisée apporte les fertilisants nécessaires. Il n'est plus nécessaire de ré-engazonner le golf suite aux restrictions d'arrosage lors de sécheresse.

- **L'île de Porquerolles réutilise jusqu'à 300 m³ d'eau par jour en été pour irriguer ses vergers. En plus d'économiser l'eau, elle réduit ainsi le rejet d'eaux usées traitées à la mer contribuant à la protection des sites de baignade.**



© Christel Gérardin - parc national de Port-Cros

En 1979, l'installation sur l'île du conservatoire botanique, qui détenait des espèces gourmandes en eau l'été, a encouragé la réutilisation de l'eau usée traitée. Avec le tourisme estival et l'irrigation saisonnière, la demande en eau était trop importante par rapport aux ressources disponibles sur l'île. Les prélèvements excessifs dans les eaux souterraines entraînaient un risque de biseau salé. Dès 1981, la ville a installé un traitement des eaux usées par lagunage naturel et un système d'irrigation au goutte à goutte.

Désormais, d'avril à octobre, jusqu'à 300m³/j sont réutilisés pour arroser la collection d'arbres fruitiers méditerranéens gérés par le conservatoire botanique. C'est la garantie d'une ressource suffisante, à proximité et cela permet de réduire le rejet d'eaux usées à la mer, contribuant ainsi à protéger les sites de baignade.

> **L'agence de l'eau finance la réutilisation des eaux usées traitées**

L'agence de l'eau a lancé un appel à projets « [Réutilisons l'eau usée traitée](#) » ouvert **jusqu'au 2 septembre 2016**. Cet appel à projets vise des opérations qui permettront d'**économiser l'eau** et de **réduire les flux de pollution** domestique au milieu naturel.

L'agence financera études et travaux **jusqu'à 80% dans les territoires déficitaires en eau** et **jusqu'à 50% pour les territoires non déficitaires** dans le cadre de cet appel à projets.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – www.eaurmc.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. L'agence de l'eau dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr
Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr